

DATE / HEURE : MARDI 7 JUIN 2022 à 20h30 à la Mairie

PRESENTS: D. GEAY – P. COLOMBAT – A. DADOLLE – S. CRETIN – F. ALLERA – J.M. GIRARDET – D. PATUREL – M.L COUDOUR – F. CHAMBOST – G. ALEX – Rémi JACQUET - J.P. THIMONIER - E. VIGNON - L. FOX - - A. METAYER - C. JAGNEAUX - S. PARDON

Absents ayant donné pouvoir : O. BRAGARD - S. PIZAY - F. MARTEIL

En présence de M. Alex GUILLON de Suez venu expliquer les termes très techniques de la délibération relative au calcul du coefficient correcteur de la redevance assainissement pour les usages autres que domestiques conventionnés raccordés à la STEP du Tanneur.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL N° 22

43.22 CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR LES USAGERS AUTRES QUE DOMESTIQUES CONVENTIONNES : Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la formule de calcul telle que présentée en séance.

44-22 MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023 : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place de la nomenclature M 57 développée à compter du 1^{er} Janvier 2023.

45-22 RECRUTEMENT DES AGENTS SAISONNIERS – ANNEE 2022 : Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise les créations de postes nécessaires pour la saison estivale 2022, charge Madame le Maire : de ces recrutements et l'autorise à signer les contrats de travail correspondants, de déterminer les niveaux de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence et précise que les crédits nécessaires seront affectés au budget communal.

46-22 MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE ET DE SON PERSONNEL DE SURVEILLANCE DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DU « SAVOIR NAGER » : Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les termes de la convention avec le Collège Nicolas Conté de REGNY et autorise Mme le Maire à la signer.

47-22 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SOU DES ECOLES : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300 € au Sou des écoles dans le cadre de l'animation « Playmobil ».

48.22 MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES COMMUNAUX : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix de publicité sous forme électronique sur le site de la Commune des actes administratifs communaux (délibérations, arrêtés, avis du Maire) et ce à compter du 1^{er} Juillet 2022.

Le projet de délibération 49-22 CONDITIONS TARIFAIRES DU PRET DU MATERIEL DE LA COPLER est reporté à la prochaine séance. Il conviendra de voir avec la COPLER pourquoi elle ne facture pas directement les locations de matériels aux particuliers.

QUESTIONS DIVERSES

Point COPLER :

- Caroline JAGNEAUX a participé au Conseil d'administration de la SPL « Petite enfance » Gestion de la crèche. Elle propose de faire suivre à tout le Conseil le compte-rendu qui a suivi.
- Jean-Paul THIMONIER a participé à une formation sur le « compostage » qui pourra être mise en pratique avec les jeunes du CME.

Autres points :

- Leslie FOX apporte des précisions sur le CME qui déborde de bonnes idées. Les enfants interviennent actuellement au niveau des jardins partagés. Ils réfléchissent à la réfection de la poêle à l'entrée du village, ainsi qu'à la mise en place de jeux d'enfants devant l'école. Ils participeront au forum des associations le 27 Août et à la journée « Nettoyons la nature » le 25 Septembre prochain.
- Fabrice CHAMBOST signale un énorme problème quant aux câbles de la fibre qui en sont fixés « en dépit du bon sens », trop bas et donc régulièrement accrochés voire coupés... Ils pendent ou sont accrochés sommairement dans les haies. La question se pose concernant le « devenir » de ces câblages ...
- Aurélien DADOLLE fait le point sur la ZA Lafayette.
Par ailleurs la poursuite du projet « Hacienda » semble compliquée.
Le projet du terrain de foot avance. La consultation va être lancée prochainement.
- Pierre COLOMBAT fait le retour d'une réunion avec le SIEL concernant les résultats du diagnostic énergétique de la Maison Verger. Par ailleurs, les travaux à la Croix de Fer ont débuté aujourd'hui.
- J. Michel GIRARDET rappelle la nécessité de repeindre les passages piétons sur le RN 7.
- Mme le Maire fait part que les riverains du Bourg centre (carrefour de la Maison des Mansardes) sont conviés le 14 Juin à 18 h 30 pour une réflexion d'ensemble sur le stationnement dans ce secteur.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL N° 24 LE 19 Juillet A 20 H 30

La date du 23 Septembre est retenue pour un repas convivial « Elus/Personnel »

à l'Auberge du Viaduc.